



UNAAPE

Informations

Union
Nationale
des Associations
Autonomes
de Parents
d'Élèves.

Numéro 279
OCTOBRE 2020

EDITORIAL

Bonjour à tous,

Tout le conseil d'administration vous souhaite une bonne réussite à quelques jours des élections de représentants de parents d'élèves.

Nous restons à votre disposition en cas de souci. Pensez à nous faire parvenir vos résultats.

Ce numéro de l'UNAAPE Informations est exclusivement consacré à la réforme du BAC et à sa mise en application.

Vous trouverez le calendrier et tous les liens parus dans les différents Bulletins Officiels.

Vous retrouverez sur notre site ces mêmes liens ouvrant les documents.

Merci d'en informer vos adhérents.

Lucien-Michel DIMEGLIO
Vice-Président délégué



L'UNAAPE INFORMATIONS est éditée par l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AUTONOMES DE PARENTS D'ÉLÈVES (UNAAPE).

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique le 22 juillet 1987.

Agréée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Habilitée par le ministère de l'Éducation Nationale.

Directeur de la publication :

M. Patrick SALAÜN

Rédacteur en chef :

M. Lucien-Michel DIMEGLIO

Rédaction :

Mme Jessica ALTMAYER

Relecture :

M. Fabrice OSTRE

Mme Bénédicte BON-NGUYEN

Mme Valérie POUJOLAT

Mme Caroline TOLOSANA

M. Daniel ALTMAYER

SOMMAIRE :

Page 1 Editorial

Pages 2-4 Présentation du contrôle continu

Pages 5-8 Durée des épreuves écrites et orales

Page 10 Réorganisation des E3C

Pages 11-14 Liens utiles

Nous contacter :

📍 42 rue Carvès
92120 MONTROUGE
☎ 01.40.92.16.61

✉ secretariat@unaape.asso.fr
🌐 <https://unaape.asso.fr/>

BAC 2021

Présentation du contrôle continu

À compter de la session 2021, pour les candidats scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat, l'évaluation au baccalauréat général et technologique repose sur des épreuves terminales (60% de la note finale) et sur des évaluations de contrôle continu tout au long du cycle terminal (classe de première et de terminale) (40% de la note finale) : ceci a pour objectif de valoriser le travail régulier des élèves et de limiter le nombre d'épreuves à la fin de l'année de terminale.

- [L'évaluation chiffrée annuelle des résultats des élèves](#)
- [Les évaluations communes](#)

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, les modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont modifiées, à titre exceptionnel, tant pour les candidats actuellement en classe de terminale et inscrits à la session 2020, que pour les candidats actuellement en classe de première et inscrits à la session 2021 (scolaires et individuels).

Consultez sur le site education.gouv.fr la [page questions/réponses sur les examens 2020](#). Les textes officiels définissant les modalités de délivrance des diplômes pour cette session sont publiés progressivement. Vous pouvez les consulter sur la page [éducol Modalités de délivrance des diplômes - Session 2020](#).

Il y a deux catégories d'évaluations de contrôle continu :

- les évaluations communes (30% de la note finale), pour la plupart des enseignements communs et pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en classe de terminale ;
- l'évaluation chiffrée annuelle des résultats des élèves pour les classes de première et de terminale (10% de la note finale) incluant la totalité des enseignements suivis.

Consulter la [Foire aux questions relatives aux moyennes annuelles du contrôle continu](#) (10% de la note finale)

Infographies

[Le contrôle continu au lycée général](#)

[Le contrôle continu au lycée technologique](#)

L'évaluation chiffrée annuelle des résultats des élèves

Cette évaluation, nommée également « note de bulletin » ou « note de livret scolaire », correspond à la moyenne des moyennes annuelles de tous les enseignements suivis par l'élève, qu'ils soient obligatoires ou optionnels, moyennes attribuées par ses enseignants au cours de sa scolarité.

La moyenne annuelle de chaque enseignement est celle qui figure dans le livret scolaire du lycée de l'élève.

Pour le baccalauréat, dans le cas de candidats scolarisés dans l'enseignement public ou privé sous contrat sur le cycle terminal, la moyenne générale de l'année de première est affectée d'un coefficient 5, de même que la moyenne générale de l'année de terminale. Au total, l'évaluation chiffrée des résultats de l'élève au cours du cycle terminal est donc affectée d'un coefficient 10.

Pour certains candidats (redoublants, élèves changeant de voie au cours du cycle, ...), seule l'évaluation chiffrée annuelle de terminale est prise en compte, et est affectée d'un coefficient 10.

Les évaluations communes

Calendrier

Le calendrier des évaluations communes est le suivant.

Première série d'évaluations (deuxième trimestre de l'année de première) pour :

- les enseignements d'histoire-géographie et de langues vivantes A et B, dans la voie générale ;
- les enseignements d'histoire-géographie, de langues vivantes A et B et de mathématiques, dans la voie technologique.

Deuxième série d'évaluations (troisième trimestre de l'année de première) pour :

- les enseignements d'histoire-géographie, de langues vivantes A et B, l'enseignement scientifique et l'enseignement de spécialité suivi pendant la seule classe de première, dans la voie générale ;
- les enseignements d'histoire-géographie, de langues vivantes A et B, de mathématiques et l'enseignement de spécialité suivi pendant la seule classe de première, dans la voie technologique.

Troisième série d'évaluations (troisième trimestre de l'année de terminale) :

- les enseignements d'histoire-géographie, de langues vivantes A et B et l'enseignement scientifique, dans la voie générale ;
- les enseignements d'histoire-géographie, de langues vivantes A et B (+enseignement technologique en langue vivante) et de mathématiques, dans la voie technologique.

La note globale des évaluations communes est affectée d'un coefficient 30.

Calendrier global du baccalauréat général et technologique session 2021

En première :

- une série au 2e trimestre (entre janvier et la mi-mars 2020)
- une deuxième série au 3e trimestre (entre avril et la mi-juin 2020)

En terminale :

Une série au 3e trimestre (entre avril et juin 2021)

Télécharger le [calendrier global du baccalauréat général et technologique - session 2021](#)

Enseignement de spécialité non poursuivi en classe de terminale

Dans la voie générale, l'élève communique au conseil de classe du deuxième trimestre de la classe de première l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en classe de terminale. Cet enseignement fait donc l'objet d'une évaluation commune au troisième trimestre de la classe de première.

Dans la voie technologique, les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une évaluation commune en fin de classe de première sont les suivants :

- pour la série ST2S : physique-chimie pour la santé ;
- pour la série STL : biochimie-biologie ;
- pour la série STD2A : physique-chimie ;
- pour la série STI2D : innovation technologique ;
- pour la série STMG : sciences de gestion et numérique ;
- pour la série STHR : enseignement scientifique alimentation-environnement ;
- pour la série S2TMD : économie, droit et environnement du spectacle vivant.

Déroulement des évaluations communes

Une convocation nominative est adressée à chaque candidat par le chef de l'établissement dans lequel les évaluations sont organisées. Dans le cas où l'évaluation est organisée par un autre établissement que celui dans lequel le candidat est scolarisé, cette convocation lui est adressée par l'intermédiaire du chef de l'établissement d'origine du candidat.

BAC 2021

Présentation du contrôle continu

Les sujets des évaluations sont issus d'une banque nationale de sujets. Les évaluations sont corrigées sous le couvert de l'anonymat par un enseignant qui n'a pas suivi l'élève pendant l'année en cours.

Dans chaque académie, une commission d'harmonisation prend connaissance des notes des évaluations communes transmises par les établissements à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal et procède si nécessaire à leur harmonisation. La copie de l'évaluation commune, portant les corrections et appréciations est restituée au candidat dès sa correction, pendant son cursus, sans attendre la tenue de la commission d'harmonisation en fin d'année.

Toute absence d'un candidat à une évaluation commune pour cause de force majeure doit être dûment justifiée. Le justificatif doit être adressé au chef de l'établissement dans lequel le candidat est scolarisé, au plus tard trois jours ouvrables après le déroulement de l'évaluation. Le candidat pourra alors être convoqué à une évaluation de remplacement organisée par l'établissement qui avait organisé l'évaluation initiale. Cette évaluation de remplacement peut avoir lieu jusqu'à la fin de la série d'évaluations communes de terminale. Lorsque l'absence n'est pas justifiée par une cause de force majeure ou lorsqu'aucun justificatif n'est produit, la note zéro est attribuée au candidat pour l'évaluation non subie.

Modalités d'organisation : sujets, passation, correction

Le document « Organisation des épreuves communes du contrôle continu » détaille les modalités relatives :

- aux sujets des évaluations : qui compose, qui choisit les sujets, les sujets sont-ils les mêmes pour toutes les classes d'un lycée, le format des sujets sera-t-il adapté aux élèves en situation de handicap ?
- à l'organisation et la passation des évaluations : où se déroulent les évaluations, quand se déroulent les évaluations, comment sont convoqués les élèves, qui sont les correcteurs, comment se déroulent les évaluations ?
- à la correction des copies et à l'harmonisation des notes : comment sont corrigées les copies, comment est assurée l'harmonisation des notes, la modification des notes, les éléments à disposition pour la commission d'harmonisation, quelle possibilité de contester les notes obtenues ?

Télécharger le document [Organisation des évaluations communes](#)

Sources : <https://www.service-public.fr/>
Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale
<https://eduscol.education.fr/>

BAC 2021

Durée des épreuves écrites et orales

Quelle sera la durée de l'épreuve de mathématiques ? Celle de philosophie sera-t-elle écrite ou orale ?... Un arrêté paru au Journal officiel du 6 août 2019 précise les modalités des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique pour chaque matière à compter de 2021. L'épreuve écrite de « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » ne sera plus de 4h : un arrêté publié le 28 juillet 2020 a modifié sa durée à 3h30.

Le nouveau baccalauréat, qui entrera en vigueur pour la session 2021, reposera pour 40 % sur un contrôle continu et pour 60 % sur des épreuves finales et un grand oral.

Les 2 tableaux ci-dessous précisent les épreuves qui seront écrites, celles qui seront orales et pour quelles durées.

Nature et durée des épreuves terminales obligatoires du baccalauréat général 2021

Épreuves	Nature des épreuves	Durée
Épreuves anticipées		
1. Français	Écrite	4 h
2. Français	Orale	20 mn
Épreuves finales		
3. Philosophie	Écrite	4 h
4. Épreuve orale terminale	Orale	20 mn
5. Épreuves de spécialité		
Arts	Écrite et orale	3 h 30 et 30 mn
Biologie-écologie (lycées agricoles)	Écrite et pratique	3 h 30 mn et 1 h 30 mn
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Écrite	4 h
Humanités, littérature et philosophie	Écrite	4 h
Langues, littératures et cultures étrangères et	Écrite et orale	3 h 30 et 20 mn

BAC 2021

Durée des épreuves écrites et orales

Épreuves	Nature des épreuves	Durée
régionales (1)		
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)	Écrite	4 h
Mathématiques	Écrite	4 h
Numérique et sciences informatiques	Écrite et pratique	3 h 30 mn et 1 h
Physique-Chimie	Écrite et pratique	3 h 30 mn et 1 h
Sciences de la vie et de la Terre	Écrite et pratique	3 h 30 mn et 1 h
Sciences de l'ingénieur	Écrite	4 h
Sciences économiques et sociales	Écrite	4 h

(1) L'épreuve porte au choix pour les langues étrangères sur les langues : anglaise, allemande, espagnole ou italienne, et pour les langues régionales sur les langues : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'Oc ou tahitien. L'épreuve peut également porter, à titre expérimental à compter de la rentrée 2019, sur la langue portugaise, dans les académies de Guyane, Créteil, Paris et Versailles.

Nature et durée des épreuves terminales obligatoires du baccalauréat technologique 2021

Séries	Épreuves	Nature des épreuves	Durée
Épreuves anticipées			
Toutes séries	1. Français	Écrite	4 h
	2. Français	Orale	20 mn
Épreuves finales			

BAC 2021

Durée des épreuves écrites et orales

Séries	Épreuves	Nature des épreuves	Durée
	3. Philosophie	Écrite	4 h
	4. Épreuve orale terminale	Orale	20 mn
	5. Épreuves de spécialité		
Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	Chimie, Biologie et physiopathologie humaines	Écrite	4 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	Écrite	3 h
Série sciences et technologies de laboratoire (STL)	Biochimie-Biologie-Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Écrite et pratique	3 h et 3 h
	Physique-chimie et Mathématiques	Écrite	3 h
Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)	Analyse et méthodes en design	Écrite	4 h
	Conception et création en design et métiers d'art	Pratique	4 h
Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	Physique-Chimie et Mathématiques	Écrite	3 h
	Ingénierie, Innovation et développement durable	Écrite	4 h
Série sciences et	Droit et économie	Écrite	4 h

BAC 2021

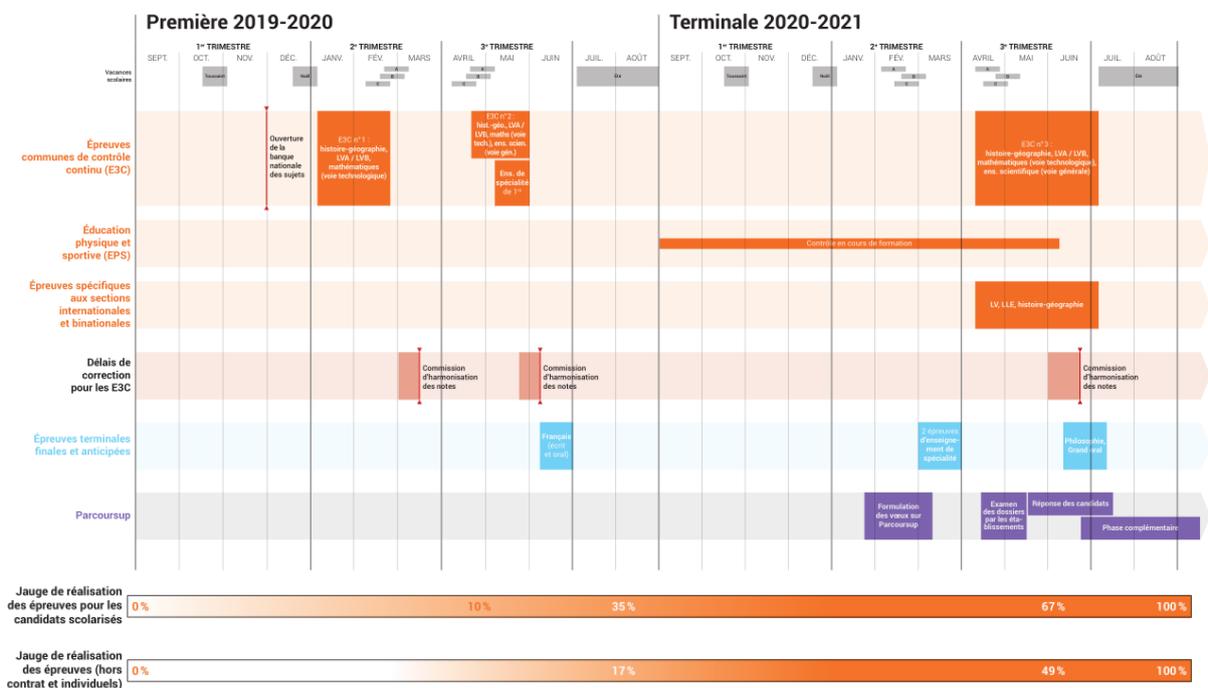
Durée des épreuves écrites et orales

Séries	Épreuves	Nature des épreuves	Durée
technologies du management et de la gestion (STMG)	Management, sciences de gestion et numérique	Écrite	4 h
Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	Économie - Gestion hôtelière	Écrite	4 h
	Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement	Écrite et pratique	6 h (2 sous-épreuves de 3 h chacune)
Série sciences techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)	Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	Écrite	4 h
	Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	Pratique	50 mn

BAC 2021

Durée des épreuves écrites et orales

CALENDRIER GLOBAL DU BACCALAUREAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE – SESSION 2021



Calendrier téléchargeable sur le site de l'UNAAPE <https://unaape.asso.fr>.

BAC 2021

Réorganisation des E3C

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont renommées « évaluations communes » et les commissions d'harmonisation ont désormais lieu en fin d'année de première et de terminale, et non plus à la fin de chaque session d'évaluations. Elles comptent toujours pour 30 % de la note finale du baccalauréat. Le ministre de l'Éducation nationale a retenu des propositions du comité de suivi de la réforme du baccalauréat 2021 du 30 juin 2020. Un décret est paru au Journal officiel le 30 juillet 2020.

- La nouvelle appellation a été retenue sur proposition des lycéens. Elle traduit le fait qu'il s'agit de devoirs communs réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale.
- Leur nombre reste le même : 3 sessions au total dont 2 en première et 1 en terminale mais la date des épreuves est désormais fixé par le chef d'établissement (après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration).
- Aucune évaluation commune n'excède 2h. Ainsi, les deux évaluations communes de langue vivante en terminale durent 1h30 pour l'épreuve écrite et 10 mn pour l'épreuve orale. L'évaluation commune de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales », qui n'est pas poursuivi en terminale, consiste désormais en un oral de 20 mn.
- Après chaque évaluation, les candidats prennent connaissance de leur note qui, le cas échéant, peut être harmonisée en fin d'année. En effet, les commissions d'harmonisation n'ont plus lieu après chaque session d'évaluations communes mais respectivement en fin d'année de première et de terminale.

Rappel : Le nouveau baccalauréat général et technologique, entré en vigueur pour la session 2021, repose pour 40 % sur un contrôle continu et pour 60 % sur des épreuves finales et un grand oral. La note de contrôle continu est composée pour 10 % d'une note de livret scolaire et pour 30 % de la moyenne des notes des 3 séries d'évaluations communes.

À savoir : Pour se préparer à ces épreuves de contrôle continu, le site quandjepasselebac.education.fr propose un accès à [la banque nationale de sujets](#) .

BAC 2021

Liens utiles

Organisation du contrôle continu – Session 2021

La note de service précise les modalités d'organisation du contrôle continu conduisant à l'obtention du baccalauréat général et technologique. Elle présente trois parties :

- La composition de la note de contrôle continu
- L'évaluation chiffrée annuelle des résultats des élèves
- Les évaluations communes

Organisation du contrôle continu - Session 2021

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019442N](#))

Baccalauréat général et technologique

Évaluations communes d'histoire géographie à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019454N](#))

Baccalauréat général et technologique

Évaluations communes de langues vivantes A et B à compter de la session 2021

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019474N](#))

Baccalauréat général

Évaluations communes pour l'enseignement scientifique à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019444N](#))

Baccalauréat technologique

Évaluations communes de mathématiques à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat technologique

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019464N](#))

Baccalauréat général

Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2021

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019489N](#))

Baccalauréat technologique

Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019493N](#))

Baccalauréats général et technologique

Évaluation spécifique de l'option internationale - sections internationales chinoises (discipline non linguistique : mathématiques) à compter de la session 2021

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019526N](#))

Baccalauréats général et technologique

Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2021

Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019479N](#))

Baccalauréats général et technologique

Nature et durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 : modification
Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 (NOR : [MENE2018456A](#))

Baccalauréat général

Épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat
Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019311N](#))

Baccalauréat général et technologique

Épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021
Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019312N](#))

Baccalauréat général et baccalauréat technologique

Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats aux baccalauréats général et technologique scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante à compter de la session 2021
Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019306N](#))

Baccalauréat général

Évaluations spécifiques de l'option internationale du baccalauréat (langue et littérature et histoire-géographie) à compter de la session 2021
Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019304N](#))

Baccalauréat technologique

Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de la santé et du social à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat : modification
Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019310N](#))

Baccalauréat technologique

Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat : modification
Note de service du 23-7-2020 (NOR : [MENE2019302N](#))

Baccalauréat général

Programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale : modification
Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 (NOR : [MENE2018691A](#))

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat de la session 2021, pour l'année scolaire 2019/2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

NOR : [MENE2013614N](#)

Note de service du 15-6-2020

MENJ - DGESCO - A2-1 et MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au vice-recteur de la Polynésie française ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux, aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeurs et professeures

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat de la session 2020, pour l'année scolaire 2019-2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

NOR : [MENE2013360N](#)

Note de service du 28-5-2020

MENJ - DGESCO A2-1/MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au vice-recteur de la Polynésie française ; au directeur du Siec d'Ile-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Évaluations communes - Baccalauréat général et technologique

Retrouvez les notes de services applicables à toutes les voies et séries du baccalauréat général et technologique pour les :

- [Évaluations communes d'histoire géographie - Session 2021](#)
- [Évaluations communes de langues vivantes A et B - Session 2021](#)
- [Évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques - Session 2021](#)

Évaluations communes - Baccalauréat général

Retrouvez les notes de services applicables à toutes les voies et séries du baccalauréat général pour les :

- [Évaluations communes pour l'enseignement scientifique - Session 2021](#)
- [Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale - Session 2021](#)

Évaluations communes - Baccalauréat technologique

Retrouvez les notes de services applicables à toutes les voies et séries du baccalauréat technologique pour les :

- [Évaluations communes de mathématiques - Session 2021](#)
- [Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie technologique - Session 2021](#)

Évaluations spécifiques pour l'option internationale et les sections européennes

Retrouvez les évaluations spécifiques pour :

- [l'option internationale du baccalauréat pour l'épreuve de langue et littérature et histoire-géographie\)](#)
- [le contrôle continu pour les candidats aux baccalauréats général et technologique scolarisés dans les sections européennes ou de langues](#)

orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante.

- l'option internationale du baccalauréat (OIB) en chinois pour l'épreuve de discipline non linguistique - DNL - mathématiques

Épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale de la voie générale - Session 2021

Une note de service définit les attendus et les modalités de l'épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale de la voie générale.

- Épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale de la voie générale - Session 2021

Épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français

La note de service définit l'épreuve terminale anticipée obligatoire de français au baccalauréat général et technologique.

Elle est applicable à compter du 1er septembre 2020 et définit les objectifs, la structure des épreuves et les critères d'évaluation pour l'épreuve orale et l'épreuve écrite.

- Épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français - Session 2021

